



La recomposition territoriale française : quels impacts sur la coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ?

Animé par M. Jean-Marie Tétart

Jean-Marie Tétart est Maire d'Houdan (78) et Président d'Yvelines coopération internationale et développement (Ycid). Il mène actuellement une étude pour l'Agence française de développement (AFD) sur la recomposition territoriale et ses impacts sur la coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés au cours de l'Assemblée générale du pS-Eau, qui s'est tenue le 21 juin 2018 à l'Espace CEDIAS, à Paris. Un débat s'en est suivi avec l'assemblée.

La ville de Houdan, dont M. Tétart est le maire, est une commune engagée en coopération internationale pour l'eau et l'assainissement à travers le 1%.

Cadre de l'étude et présentation des premiers résultats

Des questions ont rythmées l'étude :

- Est-ce que la compétence Eau doit être une compétence communautaire ou pas ?
- Les collectivités territoriales possèdent une légitimité à coopérer, mais sur quelles compétences ?

1. Les intercommunalités françaises

Aujourd'hui, on recense :

- 1018 communautés de communes
- 217 communautés d'agglomération
- 20 communautés urbaines
- 12 EPT (Établissements Publics Territoriaux)
- 21 métropoles

2. L'enjeu majeur d'ici à 2020

Les syndicats chargés des services d'eau, d'assainissement ou des déchets ménagers sont voués à disparaître pour la plupart, les compétences étant reprises par les nouvelles intercommunalités, qui pourraient les déléguer à nouveau à des grands syndicats mixtes.

L'enjeu majeur d'ici à 2020 et dans les 2-3 années qui suivent est de bien préparer cette échéance pour avoir une vraie stratégie sur l'eau (2020 : date de renouvellement des exécutifs, et notamment communautaires).

3. L'engagement des collectivités

Les collectivités qui s'engagent. En France, 70 collectivités territoriales qui coopèrent pour l'eau et l'assainissement ont pu être recensées dans le cadre de cette étude.

Un premier travail a été effectué à partir de la déclaration APD et de l'Atlas des projets de la DAECT (ces données se sont cependant révélées incomplètes). Pour y remédier, un questionnaire a été envoyé aux 1279 EPCI existants, avec un taux de réponse de 12%. Parmi eux, environ 70 EPCI se sont dits « en coopération ».

Différents types d'engagements :

- 1) Les **agglomérations** avec une ville centre forte (ex : Rouen, Amiens) : l'EPCI reprend généralement les coopérations de la ville centre.
- 2) Les **métropoles** : l'engagement à l'international est souvent formalisé (par exemple dans une délibération politique).
- 3) Certaines villes répondent à des sollicitations de réseaux thématiques et ne font que cofinancer passivement un projet.
- 4) D'autres collectivités répondent simplement à la sollicitation d'un acteur de leur territoire pour un financement qui fera effet levier pour obtenir un cofinancement plus important.

Une véritable réflexion est nécessaire de la part des intercommunalités sur leurs rôles. Celles-ci doivent se poser la question du cadre de leur intervention à l'international : comment appuyer les acteurs de leur territoire qui veulent s'engager (financement et compétences) ? Comment faire émerger de nouvelles coopérations ?

Et celles qui ne s'engagent pas ? Quelles sont les contraintes affichées par les collectivités territoriales, pour s'engager en coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement ?

La contrainte budgétaire n'apparaît pas comme une contrainte majeure (celle-ci a été peu cochée par les collectivités territoriales dans la déclaration APD auprès de la DAECT).

Pour les organismes engagés en coopération, les budgets engagés ne sont pas très élevés (5000 euros en moyenne). La véritable contrainte est « les élus eux-mêmes ». La décision de s'engager ou non en coopération revient aux élus.

4. Ce que va changer la recombinaison territoriale

La recombinaison territoriale va complexifier le recours au 1% car l'on va passer à des syndicats mixtes. Par exemple : lorsque dans le département de la Vienne sera créé un syndicat à l'échelle du département qui reprend toutes les intercommunalités (sauf Poitiers), le syndicat va-t-il instaurer le 1% ? (alors que certaines communes se sont engagées à travers le 1% - dont la commune de Loudun, qui a modestement mis un 1% à 6000€ - et d'autres non). Si oui, à quel taux ? Le 1% sera-t-il uniquement appliqué pour la communauté de communes de Loudun pour étendre son action ou une politique de solidarité internationale sera au contraire envisagée ?

Plusieurs cas de figure existent actuellement :

- La solidarité internationale est envisagée comme une action ponctuelle, à travers le vote d'une subvention à un projet. Il n'y a pas de réflexion sur la loi Oudin de manière globale.
- Des financements sont engagés dans le cadre d'une réflexion globale sur la loi Oudin-Santini. Cependant, *peu de collectivités se situent dans cette démarche aujourd'hui.*

Stratégie à adopter. Le pS-Eau doit orienter sa stratégie vers les intercommunalités. La « fenêtre de tir » est de 2 ou 3 ans après 2020. La « fenêtre » ne doit pas être ratée afin que toutes les intercommunalités appliquent le 1% (il sera ensuite trop tard).

Particularités 1% Énergie. Il n'y a pas d'assiette pour appliquer le 1%.

La recette du syndicat d'électricité se compose uniquement de la taxe que les communes revendiquent.

Une question sur le gaz également : est-ce-que cet argent sert à accompagner les projets sur l'énergie ?

Échanges

Denis SCHULTZ, GESCOD

La coopération décentralisée reste encore aujourd'hui malheureusement considérée comme de la « charité avec quelques sous » pour de nombreux élus.

La priorité est donnée à l'économique sur la solidarité internationale. Les contraintes budgétaires accentuent cette orientation.

Michel de ROUX, Coopération Chambéry Ouhaigouya

Les réformes ne sont pas les mêmes pour les petites collectivités territoriales. Il est nécessaire d'inclure un « volet Nord » à toute politique de solidarité internationale. Il faut ouvrir le débat sur le développement du monde.

Jean-Marie TÉTART

Il faut une politique globale : on est solidaire à l'international car on se soucie aussi des plus démunis sur le territoire (on offre, par exemple, les 30 premiers m³), ce qui permet aussi d'être légitime pour intervenir à l'international.

Le rôle des intercommunalités est d'animer les territoires : lors du jumelage d'une commune, la coopération a aussi lieu entre les agriculteurs des 2 territoires, entre les 2 centres de santé, entre les collèges, etc.

Eric TARDIEU, OIEau

Les regroupements vont aussi être techniques, ce qui devrait permettre de renforcer les équipes et d'avoir plus de ressources disponibles.

La coopération ne doit pas être considérée comme un « à-côté » dont on s'occupe uniquement quand on a le temps. Les collectivités doivent trouver davantage de résonance et de cohérence en interne.

Les jumelages, qui ont tendance à décliner, cherchent aussi du contenu pour les restructurer. L'eau et l'assainissement permettrait de « renouveler le genre ». Les régions sont un levier à prendre en compte.

Coalition Eau

Dans quelles mesures la recomposition pourrait-elle permettre de mobiliser davantage les délégataires de service ?

Jean-Marie TÉTART

L'implication des délégataires dans la coopération du territoire est incluse dans le cahier des charges. Le fermier devient partie prenante de sa coopération. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de répercuter le 1% dans son modèle économique : ce n'est alors plus vraiment « un cadeau » mais il s'engage par exemple à recruter 2 stagiaires en lien avec la coopération.

Mireille MURAWSKI, ACAD

Pour faire le lien avec les discussions abordées lors du conseil d'administration ce matin : la mobilisation des élus est nécessaire, et cela doit passer par les élus qui se sont déjà engagés. Il faut démarcher les élus et « faire du porte-à-porte ». Renforcer la dynamique des élus de l'eau serait par exemple un levier.

J'ai pu être confrontée à des collectivités qui ne peuvent aujourd'hui plus s'engager car elles sont à présent rattachées à d'autres. Un travail d'information (par le pS-Eau notamment) est à faire pour déconstruire ces idées qui limitent les engagements.

Jean-Paul COLIN, Métropole de Lyon

La coopération ne doit pas être un outil électoral ! Ce doit être une démarche politique mais non électorale.

Jean-Marie TÉTART

S'assurer d'une retombée de la coopération sur son territoire ne constitue pas de l'électoralisme.

Thomas LEJEUNE, GRET

Quelles seraient les perspectives pour l'appui de la part des agences de l'eau ? Comment s'assurer que celles-ci poursuivent leurs engagements ?

Pierre-Marie GRONDIN, pS-Eau

Le Xle programme des agences de l'eau comprend la coopération institutionnelle et solidaire. Leurs engagements vont se poursuivre mais être diminués proportionnellement aux efforts qui leur sont demandés.

Maintenant chaque agence possède sa propre politique et sa propre méthode de travail et les diminutions pourront être plus ou moins importantes. Cette disparité peut d'autre part entraîner pour certaines que leurs actions se distancient de l'action des collectivités.

Philippe FOLLIASSON, Aquassistance

Ne faut-il pas communiquer sur le fait que s'engager à l'international permet aux populations d'avoir des cadres de vie améliorés (et donc de limiter les migrations) ?

Un débat s'en est suivi autour de « faire de la politique politicienne » et « faire de la politique ». La priorité à donner aux actions des acteurs d'un territoire donné (Nord) pour avoir plus d'impact et mobiliser toutes les énergies se heurte en apparence avec une conception plus ouverte aux soutiens à des actions plus efficaces et mieux structurées indépendante du territoire d'origine en France. Privilégier une approche serait un frein aux initiatives, mieux vaut mettre en avant ce qui existe l'accompagner et le perfectionner que de poser des limites dommageables à la coopération.

Denis SHULTZ, GESCOD

Il faut chercher à saisir les opportunités de chaque bassin, et ne pas travailler avec tous les bassins à l' « emporte-pièces », sans s'adapter au contexte régional.

Mireille MURAWSKI, ACAD

Quels outils, quelles méthodes, quels moyens ?

Pierre-Marie GRONDIN, pS-Eau

Tout va dépendre du territoire. On va cibler les travaux avec l'appui des réseaux régionaux multi acteurs. Je remercie les élus de l'eau qui sont venus et qui ont participé à ce débat.

Pierre-Frédéric TÉNIÈRE-BUCHOT, pS-Eau

Je remercie Jean-Marie Tétart pour tout ce qu'il nous a dit. Il s'est appuyé sur des données, pour faire des constats. Merci à tous ceux qui sont venus. L'échéance de 2020 se rapproche. Il faut agir dès maintenant et nous ne sommes pas assez nombreux, au pS-Eau, pour le faire.

Si on veut que les choses changent à l'horizon 2020-2026 : il faudrait créer une sorte de lobby qui puisse faire avancer la notion de solidarité – à bien distinguer de la notion de charité.

Fait à Paris, le 23 juillet 2018
Pierre Marie Grondin
Directeur du pS-Eau